

## PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT – NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 17-22062

### Sécurité incendie dans les maisons

#### 1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public rédigé à l'intention des fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat visant la fourniture d'un bien, d'un service ou de travaux de construction, afin que les autres fournisseurs puissent manifester leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans l'avis, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

#### 2. Définition de la demande

Pendant des années les intervenants et partenaires ont demandé à Codes Canada et à la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies (CCCBPI) d'examiner la résistance au feu des maisons du point de vue de la sécurité des occupants et des intervenants d'urgence. En 2015, le Comité exécutif de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies a convenu d'une nouvelle stratégie visant à répondre à ces demandes afin de statuer sur la sécurité incendie dans les maisons. En février 2017, le Comité exécutif a identifié cette tâche comme étant prioritaire.

Afin d'évaluer la pertinence de la résistance au feu des maisons, il faut comprendre à quel point les dispositifs de sécurité incendie inhérents et les matériaux de construction que l'on retrouve dans les maisons d'aujourd'hui ont influencé la résistance au feu au fil du temps. Il est également important de connaître les attentes sociétales pour la sécurité des occupants aujourd'hui et dans le futur. Ces deux aspects, la sécurité incendie actuelle des résidents dans les maisons ainsi que les attentes de la société, doivent également inclure les pratiques de lutte contre les incendies en ce qui a trait aux opérations de sauvetage dans les maisons touchées par un incendie.

Le présent projet a pour objectif de fournir à la CCCBPI des informations objectives qui peuvent servir à rationaliser une décision quant à savoir si les mesures de sécurité incendie actuelles dans les maisons sont adéquates et si d'autres changements pourraient être nécessaires. En d'autres termes, il faut des informations objectives et de qualité afin de comprendre l'incidence positive de ces mesures de sécurité incendie qui ont déjà été mises en oeuvre au fil du temps et les répercussions possiblement négatives découlant de l'utilisation de matériaux de construction plus inflammables ou qui ont une combustion plus rapide, ainsi que pour avoir un aperçu objectif du risque d'incendie dans les maisons pour les résidents et les intervenants d'urgence.

Le CNRC demande, en vertu des produits livrables du présent marché, que le consultant :

- établisse des informations objectives sur les dossiers historiques, les recherches menées sur la résistance au feu des maisons, les recherches menées sur l'évacuation des résidents et des intervenants d'urgence, les données relatives aux incendies et les données applicables aux opérations de lutte contre les incendies;
- décrive l'incidence des exigences des codes du point de vue de la résistance au feu des maisons au fil du temps, par exemple l'introduction des détecteurs de fumée ou l'arrivée des ossatures en bois d'ingénierie ou du revêtement extérieur en mousse isolante;
- détermine la situation actuelle quant au risque en sécurité incendie pour les résidents de maisons et les pompiers pendant leurs interventions dans des maisons aux prises avec un incendie;
- prépare un rapport final comprenant toutes les données électroniques recueillies.

### **3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure de satisfaire aux exigences suivantes :

- le fournisseur possède au moins 15 ans d'expérience en recherche et de connaissances reconnues à l'échelle nationale, notamment recueillir des données sur les incendies, et analyser et mettre en œuvre les résultats au sein de cadres pour l'évaluation de l'incidence des exigences des codes ou d'autres exigences;
- le fournisseur doit avoir une expérience approfondie de la recension des écrits en vue de l'établissement d'une base pour les projets de recherche, notamment recueillir des documents et des rapports publiés sur l'utilisation, les avantages, les inconvénients et les limites des diverses données et méthodes d'analyse rapportés par d'autres chercheurs, ainsi que des pratiques et tendances actuelles;
- le fournisseur est un spécialiste reconnu de l'élaboration historique des exigences actuelles des codes du bâtiment en matière d'incendie et de l'application de ces exigences à la conception des bâtiments;
- le fournisseur doit avoir une expérience de collaboration approfondie avec les comités permanents et techniques sur le plan de l'élaboration des codes du bâtiment au Canada et à l'échelle internationale;
- le fournisseur a une expérience antérieure de la recherche et du travail dans le domaine du comportement humain, c'est-à-dire qu'il sait utiliser les méthodes fondées sur la performance pour évaluer la sécurité des occupants par le biais d'une comparaison des analyses du temps d'évacuation en toute sécurité réel et du temps d'évacuation en toute sécurité exigé. De plus, l'équipe a également une expérience de la recherche et des conceptions fondées sur la performance notamment en utilisant des évaluations, y compris le critère de tolérance des pompiers;
- le fournisseur a une expérience de la recherche auprès des services d'incendie dans divers secteurs de compétence, notamment travailler avec eux dans le but de recueillir des statistiques propres aux pompiers qui pourraient servir à mieux faire comprendre la problématique de l'incendie et l'impact holistique qu'ont les exigences relatives à la sécurité incendie dans les bâtiments sur les résultats des incendies; et
- le fournisseur doit faire preuve d'expérience de la production de documents et de rapports de recherche et de la présentation de contenu technique à un large éventail d'auditoires pratiques ayant divers antécédents.
- être un membre du Comité permanent de l'usage et de l'évacuation des bâtiment

### **4. Applicabilité des accords commerciaux applicables à l'achat**

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- L'Accord de libre-échange canadien (ALEC);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

## **5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance**

JENSEN HUGHES est le seul fournisseur connu qui peut s'acquitter de l'ensemble des travaux proposés, qui exigent des connaissances sur l'élaboration historique des exigences actuelles des codes du bâtiment en matière d'incendie et l'application de ces exigences à la conception des bâtiments.

JENSEN HUGHES possède une expérience considérable de la recension des écrits en vue d'établir une base pour les projets de recherche, notamment recueillir des données sur les incendies, les analyser et mettre en œuvre les résultats au sein de cadres pour l'évaluation de l'incidence des exigences des codes ou d'autres exigences.

L'ingénieur principal de JH est membre du Comité permanent de l'usage et des moyens d'évacuation des bâtiments depuis 2009. Son implication auprès du comité permanent lui a permis d'acquérir une compréhension approfondie des modifications apportées aux parties 3 et 9 du CNB, ainsi qu'au CNPI, des éditions 2010 aux éditions 2015. Le personnel de JH a une connaissance approfondie des codes du bâtiment actuels et antérieurs adoptés par les autorités municipales, provinciales, nationales et internationales.

## **6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

On évoque l'exception du paragraphe 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* lorsqu'une seule personne a la capacité d'exécuter le contrat.

## **7. Titre de propriété intellectuelle**

La propriété intellectuelle est détenue par le CNRC.

## **8. Période du contrat proposé ou date de livraison**

Le contrat proposé est d'une durée de 10 semaines à compter de la date de début du contrat.

## **9. Estimation des coûts du contrat proposé**

La valeur du contrat est établie à une limite maximale de 100 000 \$ CA (TVH comprise).

## **10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance**

Amanda Robbins, Ph. D., ing.  
Consultante du projet  
JENSEN HUGHES  
13900, Maycrest Way, unité 135  
Richmond (Colombie-Britannique) V6V 2L3  
Tél. : 604-330-3275  
Courriel : [arobbins@jensenhughes.com](mailto:arobbins@jensenhughes.com)

## **11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom est indiqué dans le présent avis, au plus tard à la date de clôture aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

## **12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités**

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'à la date et l'heure de clôture suivantes : le 4 octobre 2017 à 14 h (HAE).

## **13. Demandes de renseignements et énoncés de capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Agente de négociation des contrats du CNRC : Melody Ellis  
Conseil national de recherches du Canada  
Édifice M-22, 1200, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario)  
Téléphone : 613-993-4461